

NOTE d'INFORMATION

97.09

Mars 1997

Repères sur l'emploi des jeunes

En France, les jeunes les plus récemment sortis du système éducatif pâtissent sensiblement plus que les autres des conjonctures d'emploi défavorables. Cependant, les plus diplômés tirent parti de leur ancienneté sur le marché du travail et occupent, majoritairement, un emploi deux ans après la fin de leurs études. À l'opposé, beaucoup des jeunes qui ne possèdent aucun diplôme sont durablement exposés au chômage. Dans l'ensemble, plus le diplôme est élevé, plus l'insertion est rapide. Une nuance concernant les formations initiales en alternance sous statut scolaire comme en apprentissage : à diplôme comparable, elles accélèrent l'insertion. Une fois passée la phase instable qui prévaut peu de temps après la sortie, deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur exercent une profession dite supérieure ou intermédiaire (cadres, techniciens, etc.), et la majorité des diplômés de l'enseignement secondaire (bacheliers, CAP, BEP) possèdent un emploi qualifié. La profession exercée paraît étroitement liée au niveau du diplôme, de même, d'ailleurs, que le montant du salaire. Cinq ans après la fin de leur formation initiale, les hommes sont davantage engagés dans la vie professionnelle que les femmes. C'est surtout la présence d'un enfant qui fait la différence. En absence d'enfant, leurs comportements sur le marché du travail diffèrent peu, même si les femmes sont un peu plus souvent au chômage.



DIRECTION
DE L'ÉVALUATION
ET DE LA PROSPECTIVE

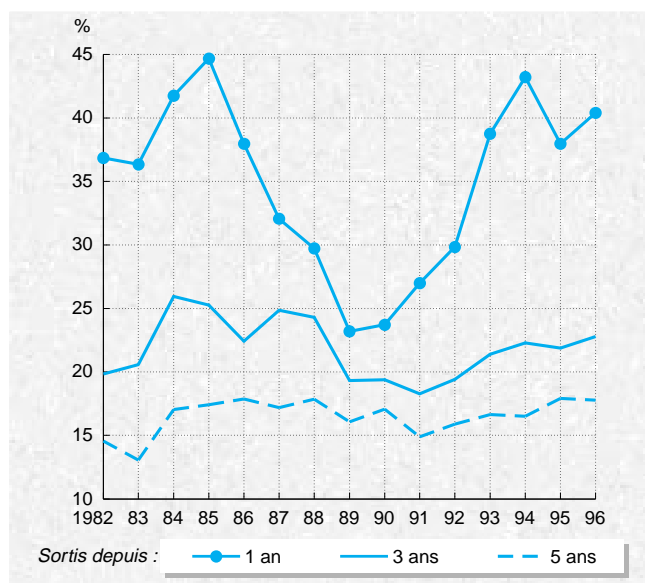
Dans les phases de difficulté d'emploi, les jeunes les plus récemment sortis du système éducatif sont plus exposés au chômage que les autres

En France, dans les périodes de tension du marché du travail, les jeunes qui viennent de terminer leurs études éprouvent des difficultés particulières pour obtenir un premier emploi et pâtissent, plus que les autres, du chômage. Ainsi, en 1984 et 1985, puis de 1991 à 1994, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale l'année précédente avait sensiblement augmenté, alors que les jeunes qui avaient achevé leurs études depuis trois ou cinq ans en étaient beaucoup moins affectés (*graphique 1*). Le taux de chômage des jeunes les plus récemment sortis du système éducatif s'avère donc sensible à la conjoncture de l'emploi.

Les moins diplômés sont près de trois fois plus exposés au chômage que les diplômés de l'enseignement supérieur

Toutes les catégories de jeunes pâtissent du chômage un an après la fin de leurs études. Néanmoins, si l'on envisage, plus globalement, les dix années qui suivent la sortie du système éducatif, les moins diplômés souhaitant exercer une activité professionnelle sont trois fois plus chômeurs que les diplômés de l'enseignement supérieur. Ceci s'explique ainsi : les moins diplômés sont durablement

Graphique 1 – Taux de chômage, de mars 1982 à mars 1996, en fonction de la durée écoulée depuis la fin de la formation initiale

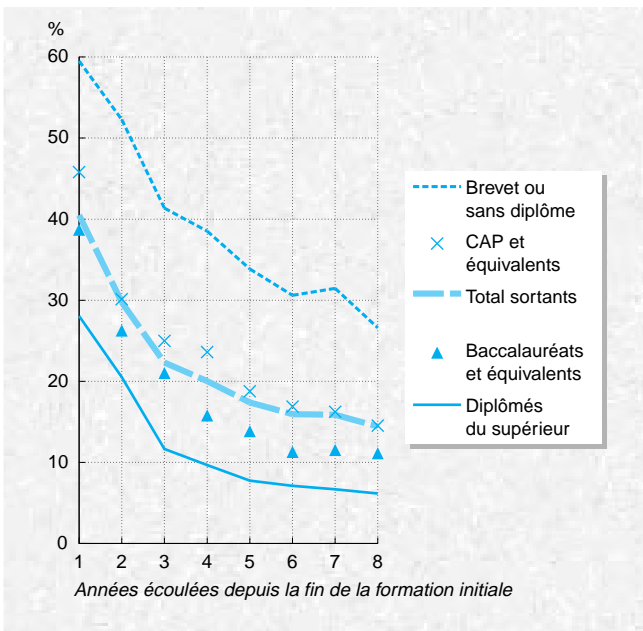


Source : enquêtes Emploi INSEE.

Champ : jeunes ayant achevé leur formation initiale depuis un, trois et cinq ans (hors apprentis de 1982 à 1990).

Taux de chômage : nombre de chômeurs, divisé par le nombre total de jeunes qui possèdent ou recherchent un emploi. Se reporter à l'encadré Repères généraux sur l'emploi p. 5, pour plus de précision.

Graphique 2 – Taux de chômage, en fonction du diplôme possédé et de la durée écoulée depuis la fin de la formation initiale



Source : enquêtes Emploi INSEE de mars 1994, mars 1995 et mars 1996 (moyenne des situations).

Champ : jeunes ayant achevé leur formation initiale depuis un à huit ans.

Taux de chômage : nombre de chômeurs, divisé par le nombre total de jeunes qui possèdent ou recherchent un emploi. Se reporter à l'encadré Repères généraux sur l'emploi, p. 5, pour plus de précision.

exposés au chômage alors que les plus diplômés sont peu chômeurs, comparés aux autres, lorsqu'ils ont pris de l'ancienneté sur le marché de l'emploi.

Ainsi, cinq ans après la fin de leurs études, moins d'un dixième des jeunes qui sont sur le marché du travail et disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur est chômeur, contre un tiers pour les moins diplômés. Et dix ans après leur sortie du système éducatif, le taux de chômage des moins diplômés excède 25 %.

On nomme *chômage persistant* la situation d'un demandeur d'emploi n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle. Ce chômage persistant affecte une part très modérée des diplômés, mais un pourcentage beaucoup plus préoccupant des jeunes sans diplôme et des détenteurs du seul brevet. Chez ces derniers, le chômage persistant est révélateur d'une tendance à l'exclusion du monde du travail : 17 % d'entre eux sont concernés deux ans après la fin de leurs études, 10 % trois ans après, et 5 % cinq ans après, contre 7 % des diplômés deux ans après leur sortie, 3 % trois ans après, et moins de 1 % cinq ans après. Parallèlement, les moins diplômés s'écartent souvent d'eux-mêmes du monde du travail : de 10 % à 20 % d'entre eux, selon leur ancienneté, n'exercent ni ne recherchent d'activité professionnelle et sont « inactifs », contre 5 % à 7 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

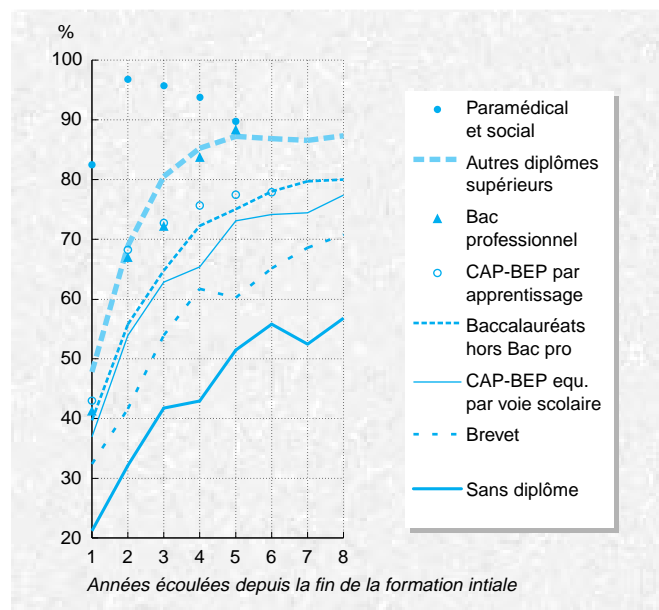
Pour les diplômés, en revanche, le fait de rechercher un emploi en mars – au moment de l'enquête sur l'Emploi de l'INSEE – révèle davantage l'instabilité de leur emploi qu'une « exclusion » durable du marché du travail. Dans la plupart des cas, en effet, ces diplômés sont chômeurs par intermittence : ils ont déjà, par le passé, eu l'occasion de travailler et d'acquérir une expérience de l'emploi, et vivent

une alternance de brèves périodes d'emploi et de périodes de chômage. Ce *chômage intermittent* touche 8 % des jeunes possédant au minimum un CAP et sortis du système éducatif depuis un an, 11 % de ceux qui ont fini leur formation depuis deux ans ou trois ans, et 10 % d'entre eux quatre ans après la fin de leurs études. Son intensité dépend étroitement du niveau du diplôme : faible chez les diplômés du supérieur, médian chez les diplômés des seconds cycles de l'enseignement secondaire, tout en étant plus intense pour les diplômés des CAP et BEP que pour les bacheliers (tableau 1, p. 5).

Les diplômés du supérieur trouvent plus rapidement un emploi

Les diplômés de l'enseignement supérieur tirent parti de la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale et trouvent, dans l'ensemble, assez rapidement un emploi (graphique 3). Notons que la majorité des garçons accomplissent leur service national l'année suivant la fin de leurs études, et sont donc peu nombreux à occuper un emploi à ce stade. À l'inverse, comme le suggère leur forte exposition au chômage, les moins diplômés sont beaucoup plus lents à s'insérer dans le monde du travail et ils ne sont que six sur dix à posséder un emploi dix ans après la fin de leur formation initiale.

Graphique 3 – Proportions de jeunes occupant un emploi, en fonction de leur diplôme et de la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale.



Source : enquêtes Emploi INSEE de mars 1994, mars 1995 et mars 1996 (moyenne des situations).

Champ : jeunes ayant achevé leur formation initiale depuis un à huit ans.

Proportions de jeunes occupant un emploi : nombre d'individus en emploi, divisé par l'effectif total des sortants. Se reporter à l'encadré Repères, p. 5, pour plus de précisions.

Les enseignements paramédicaux et sociaux, comme les formations par la voie de l'apprentissage et le baccalauréat professionnel – marqués par l'alternance – fournissent des possibilités d'insertion plus rapides que la moyenne des formations de leurs catégories respectives¹.

1. Les femmes sont très majoritaires parmi les diplômés des formations paramédicales et sociales. Une petite proportion d'entre elles semble cesser d'exercer un emploi pour se consacrer à leur famille, ce qui fait baisser leur engagement dans l'emploi quelque temps après leur sortie.

L'interpénétration entre l'exercice professionnel et l'enseignement fait du secteur paramédical et social un domaine particulier : seules des personnes formées à dessein exercent ces professions, beaucoup de ces formations sont assurées dans le cadre même de l'hôpital, l'accès en est contingenté, et l'enseignement comporte une part importante de stages. Parallèlement, les médecins, dentistes et pharmaciens présentent les plus faibles pourcentages de chômeurs et de « relégués » vers d'autres catégories de professions.

La préparation des baccalauréats professionnels comprend également une part importante de stages en entreprises, constitutive de ce que l'on nomme alternance sous statut scolaire. Ces diplômés permettent actuellement aux jeunes de trouver un emploi aussi rapidement que la moyenne des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les apprentis, majoritairement diplômés des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ont, également, suivi une formation en alternance mais cette fois sous contrat de travail, et leur rythme d'insertion les classe au-dessus des bacheliers et de la moyenne générale des sortants.

La profession est assez étroitement tributaire du diplôme

La cohésion entre la formation et la profession est évaluée auprès de populations de jeunes possédant quelques années d'ancienneté sur le marché de l'emploi, en raison de l'instabilité des premières années et de leur forte sensibilité à la conjoncture de l'emploi.

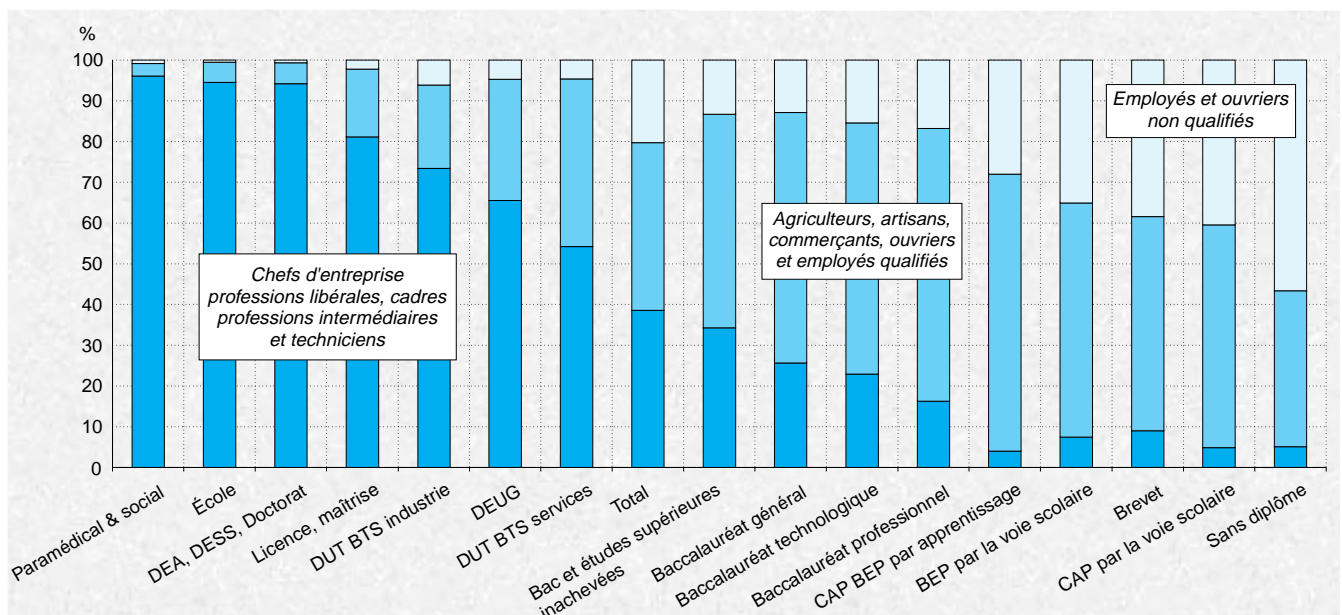
Les diplômés des troisièmes cycles de droit, économie, lettres, sciences exactes et humaines présentent, cinq ans environ après la fin de leurs études², un profil d'insertion

2. Ces jeunes possèdent, respectivement, quatre, cinq et six années d'ancienneté. Ces regroupements permettent de calculer des indicateurs significatifs statistiquement, tout en détaillant la nature de leurs diplômes.

assez voisin de celui des diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs : pour l'essentiel, ils exercent une *profession supérieure*, plus rarement une *profession intermédiaire*, et ils sont exceptionnellement employés ou ouvriers (moins de 4 %) (*tableau II, p. 6*). Les diplômés de l'université sont, pour plus du quart, enseignants, tandis que les diplômés des écoles occupent en plus fortes proportions des postes de cadres supérieurs dans les domaines techniques, commerciaux ou administratifs. En conséquence, les diplômés des écoles déclarent un salaire médian supérieur de 2 000 francs à celui des diplômés de l'université, en raisonnant uniquement sur les salariés à temps plein disposant d'un contrat de travail ordinaire. Les uns comme les autres sont environ dans 13 % des cas employés sur un poste intermédiaire à caractère technique, commercial ou administratif. Comme les diplômés des troisièmes cycles, les diplômés des licences et maîtrises sont en fortes proportions enseignants, mais ils exercent en plus faible proportion une profession supérieure administrative, commerciale ou technique (20 %), et en proportion supérieure une profession intermédiaire (31 %). Ils sont aussi sensiblement moins rémunérés que les plus diplômés, au point que l'on constate une différence aussi marquée entre leur salaire médian déclaré et celui des diplômés des grandes écoles que celle existant entre leur propre salaire et celui des jeunes non diplômés.

Les diplômés des BTS et DUT orientés vers l'industrie sont, pour près de moitié, techniciens et agents de maîtrise. Au total, environ trois quarts d'entre eux (72 %) sont cadres, indépendants ou exercent une profession intermédiaire, pour 47 % des diplômés des BTS et DUT orientés vers le commerce, l'administration, et les services (*tableau III, p. 6*). Compte tenu des classifications d'emploi dans ces domaines, ces derniers sont assez rarement techniciens (6 %). En outre, les nombreuses diplômées des BTS de secrétariat sont souvent embauchées sur des postes d'employé.

Graphique 4 – Pourcentage d'emplois qualifiés en mars 1996, cinq ans environ après la sortie du système éducatif



Source : enquête Emploi INSEE, mars 1996.

Champ : jeunes ayant achevé leur formation initiale depuis quatre à six ans (sortis en 1990, 1991 et 1992).

Pourcentage d'emplois qualifiés : nombre de personnes possédant un emploi qualifié, rapporté au nombre total de personnes en emploi. Se reporter à l'encadré Repères, p. 5, pour plus de précision sur la notion d'emploi qualifié.

Les bacheliers constituent une catégorie relativement hétérogène. Certains ont étudié dans l'enseignement supérieur sans y acquérir de diplôme. Cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, ils exercent plus souvent une profession intermédiaire que les bacheliers qui n'ont pas fait d'études supérieures. Si les bacheliers professionnels sont sensiblement moins chômeurs que les autres, ils ont aussi un peu moins accès aux professions intermédiaires, à ce stade de leur parcours. Assez paradoxalement, les bacheliers qui sont entrés dans l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme ainsi, mais dans une moindre mesure, que les bacheliers de l'enseignement général présentent une proportion d'inactifs élevée pour des diplômés. Les premiers ont, dans un cas sur dix, repris une formation. C'est actuellement la seule catégorie de diplômés dans cette situation, et ce phénomène est à peu près aussi fréquent tous les ans depuis le début des années 90. De 1992 à 1994, on constatait aussi d'assez fortes proportions de reprises de formation parmi les diplômés du seul DEUG. Rien de tel, en revanche, parmi les jeunes quittant le système éducatif immédiatement après l'obtention du baccalauréat général : ce sont en majorité des filles, majoritairement sans enfant, qui ne souhaitent pas exercer d'activité professionnelle.

La différence d'exposition au chômage entre apprentis diplômés des CAP et BEP et anciens scolaires pourvus des mêmes diplômes s'estompe avec l'ancienneté et n'est plus significative cinq ans après la fin de ces formations. À ce stade, les anciens apprentis occupent plus souvent un poste qualifié que les anciens scolaires.

Exception faite de certains bacheliers, le pourcentage d'inactifs dépend, comme le taux de chômage, du niveau du diplôme : moins on est diplômé, moins on tente sa chance sur le marché de l'emploi.

Différences d'emploi entre hommes et femmes : l'impact déterminant de la présence d'un enfant

Deux tiers des femmes exercent un emploi contre quatre cinquièmes des hommes, cinq ans environ après la fin de leurs études, ce qui représente un écart important de 13 points. À l'encontre de certaines idées reçues, ce n'est pas le chômage qui engendre le plus de contraste (3 points de différence), c'est le fait – plus féminin – d'être inactif, c'est-à-dire de ne pas exercer ni rechercher de profession (10 points de différence). Or, dans ce domaine, la différence de comportement entre hommes et femmes apparaît dictée par la présence d'un enfant dans le foyer³ : la différence n'est pas significative en l'absence d'enfant dans le foyer (1 point), alors qu'en présence d'enfant, les femmes présentent un pourcentage d'inactivité supérieur de 27 points à celui des hommes. La présence d'un enfant modifie le comportement des deux sexes : elle s'accompagne d'un engagement dans l'emploi sensiblement plus élevé pour les hommes (neuf sur dix en emploi) et nettement inférieur pour les femmes (la moitié d'entre elles).

La durée écoulée entre la sortie du système éducatif et la vie en ménage autonome avec enfant apparaît remarquablement stable durant les années 90 ; elle est plus longue de trois à quatre ans chez les hommes, qui sortent un peu plus jeunes que les femmes du système éducatif. Cela explique qu'à cinq ans environ de la fin de leurs études, un tiers des femmes vive avec un enfant, pour une proportion moitié moindre des hommes.

Sans enfant, les hommes et les femmes présentent un engagement dans l'emploi très proche, les femmes se distinguant des hommes par une exposition un peu plus forte au chômage (de 3 à 4 points). Cette différence d'exposition au chômage est assez paradoxale car les femmes possèdent des diplômes plus élevés que les hommes. Toutefois, les études détaillées sur les spécialités de formation⁴ montrent que ces dernières choisissent rarement les spécialités les plus rentables : ainsi, elles sont peu présentes dans les grandes écoles qui offrent les débouchés les plus lucratifs, et moins représentées que les hommes dans les formations finalisées qui fournissent des salaires plus élevés et une meilleure protection contre le chômage.

Différences d'emploi entre hommes et femmes et présence d'un enfant dans le ménage

		Proportions de sortants n'exerçant ni ne cherchant d'emploi	Proportions occupant un emploi
Ensemble des femmes	100 %	15 %	67 %
Femmes sans enfant	68 %	9 %	73 %
Femmes avec enfant(s)	32 %	28 %	55 %
Ensemble des hommes	100 %	6 %	79 %
Hommes sans enfant	83 %	8 %	77 %
Hommes avec enfant(s)	17 %	1 %	91 %
Ensemble		11 %	73 %

Source : enquête Emploi INSEE, mars 1995.

Champ : jeunes ayant achevé leur formation initiale depuis cinq ans environ (sortis en 1989, 1990 et 1991).

Indicateurs : tous les indicateurs contenus dans ce tableau sont rapportés à l'effectif total de la catégorie.

Pascale Poulet / DEP B4

POUR EN SAVOIR PLUS

Elbaum M. et Marchand O., « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Premières synthèses*, n° 34, DARES, 1993.

Meron M. et Minni C., « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et Statistique*, n° 283/284, INSEE, 1995.

Brondel D., Guillemot D., Lincot L. et Marioni P., « La population active devrait encore augmenter pendant une dizaine d'années », *Economie et Statistique*, n° 300, INSEE, 1997.

Poulet P., « Allongement de la scolarisation et insertion des jeunes : une liaison délicate », *Economie et Statistique*, n° 300, INSEE, 1997.

« Les sorties de formation initiale en 1994 », *Note d'Information* 96.47, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, novembre 1996.

« La situation professionnelle des jeunes lycéens sept mois après la fin de leurs études », *Note d'Information* 97.08, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.

CEREQ, DEP, INSEE, Bilan emploi-formation 1996, *Cahiers de synthèse*, INSEE (à paraître).

3. Seuls sont pris en considération, dans le calcul, les jeunes ménages possédant un logement indépendant.

4. Se reporter aux enquêtes du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) qui portent sur des échantillons plus massifs et permettent des évaluations fines pas sexe et spécialité.

REPÈRES GÉNÉRAUX SUR L'EMPLOI

– Sources

Ces statistiques sont extraites des enquêtes sur l'emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). L'enquête Emploi permet de reconstituer des flux de sorties de formation initiale et fournit à leur sujet diverses informations de nature économique et sociologique. Cette nouvelle manière d'isoler les sortants a été adoptée par la Direction de l'évaluation et de la prospective en 1996, en reconsidérant les estimations de flux de sorties publiées jusqu'en 1995, qui étaient grossies de double comptes (voir la Note d'Information 96.47 « Les sorties de formation initiale en 1994 » parue en novembre 1996).

– L'emploi et les contrats de travail

L'emploi pris en considération est l'activité productrice de richesses, au sens de la comptabilité nationale et du produit intérieur brut (PIB), ce qui exclut le travail domestique non rémunéré et la formation.

Un contrat de travail ordinaire est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des contrats relevant de la politique d'aide à l'emploi (contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation, contrats emploi-solidarité et contrats consolidés, etc.) (voir tableaux II à IV).

– Le chômage

Le Bureau international du travail (BIT) recommande des comptages objectifs, fondés sur l'activité des personnes durant une semaine déterminée. Il recommande aussi de limiter l'appellation de « chômeur » aux individus recherchant activement un emploi, immédiatement disponibles, et sans activité professionnelle, fût-elle très brève, durant la semaine de référence.

Les taux de chômage présentés dans les graphiques 1 et 2 sont mesurés conformément aux recommandations générales du BIT. Toutefois, en cohérence avec la plupart des études françaises sur le chômage des jeunes, le contingent est ici exclu du dénominateur des taux.

Le taux de chômage est le nombre de chômeurs rapporté à l'ensemble des jeunes présents sur le marché du travail, soit à l'ensemble des jeunes qui possèdent ou recherchent un emploi.

En revanche, les indicateurs retenus pour caractériser l'intensité du chômage persistant et celle du chômage intermittent sont des pourcentages mesurés sur la totalité des jeunes (tableau I). Cela est dû au fait que le chômage persistant paraît assez lié au retrait volontaire du marché du travail – absence d'exercice professionnel et de recherche d'emploi, ou encore inactivité –. Une partie des individus concernés fluctue, vraisemblablement, entre recherche d'emploi et retrait volontaire.

Et l'une et l'autre des deux situations concourent, de la même manière, à ce que le jeune recherche un emploi sans en avoir jamais possédé.

Le chômage intermittent est caractérisé par le double fait d'être chômeur (selon les recommandations du BIT) et d'avoir, par le passé, occupé un emploi. Il met en évidence la fréquence de l'instabilité de l'emploi chez les plus jeunes, qui peut se solder, à la date de l'enquête, par une nouvelle recherche d'emploi, alors que la personne a occupé des emplois sporadiques et de courtes durées durant l'année. Cette information ne fournit pas, cependant, une mesure « chimiquement pure » du phénomène, puisque un ancien apprenti ou un ancien étudiant salarié a pu posséder cet emploi antérieur avant la fin de sa formation initiale. Par ailleurs, l'intensité du chômage intermittent mesurée à une date déterminée de l'année (une semaine du mois de mars dans l'enquête Emploi) est, par nature, sensiblement inférieure au nombre total de personnes concernées par ce problème durant l'année entière.

– Répartition par profession

La codification de la profession est établie par des spécialistes de l'emploi, au vu des indications fournies littéralement par les enquêtés. La classification initiale comprend plusieurs centaines de postes.

Les grandes rubriques les plus couramment utilisées sont :

– les indépendants : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise ;

– les professions supérieures : professions libérales, cadres supérieurs, professeurs (certifiés, agrégés, professeurs de l'enseignement supérieur et des écoles) et cadres A de la fonction publique, ainsi que les professions des arts et du spectacle ;

– les professions intermédiaires : professions paramédicales (infirmières, masseurs kinésithérapeutes, etc.), les éducateurs spécialisés, assistants sociaux, instituteurs, professeurs des lycées professionnels (PLP), surveillants, clergé, cadres B de la fonction publique, représentants, responsables divers, techniciens et contremaîtres ;

– les employés : secrétaires, vendeurs, cadres C de la fonction publique et policiers et militaires, personnels de service ;

– les ouvriers qualifiés et chauffeurs ;

– les ouvriers non qualifiés et les ouvriers agricoles.

Les employés non qualifiés sont circonscrits, ici, conformément aux travaux effectués par l'INSEE en 1994, pour les comptes de la nation : il s'agit notamment des agents de service du secteur public et de la plupart des personnels de service aux particuliers.

Tableau I – Fréquence du chômage intermittent et du chômage persistant, en fonction du diplôme possédé, et de la durée écoulée depuis la fin de la formation initiale

Années écoulées depuis la fin de la formation initiale...	Chômeurs n'ayant jamais travaillé					Chômeurs intermittents				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Diplômés (hors Brevet)	14,0 %	7,4 %	2,7 %	1,2 %	0,7 %	10,1 %	13,6 %	13,5 %	13,0 %	11,3 %
Diplômés du supérieur	10,7 %	7,3 %	1,7 %	0,8 %	0,3 %	8,7 %	11,0 %	9,1 %	8,4 %	7,0 %
Baccalauréats et équivalents	15,4 %	7,3 %	3,1 %	1,1 %	0,8 %	9,8 %	13,5 %	14,6 %	12,9 %	11,6 %
CAP, BEP et équivalents	19,1 %	7,6 %	3,6 %	1,9 %	1,1 %	13,4 %	17,9 %	18,7 %	19,3 %	16,0 %
Peu diplômés (brevet ou aucun diplôme)	23,4 %	16,9 %	10,3 %	6,5 %	5,2 %	13,4 %	21,5 %	21,6 %	23,5 %	22,4 %
Aucun diplôme	23,2 %	18,1 %	11,7 %	7,6 %	6,2 %	15,0 %	22,8 %	24,3 %	25,0 %	23,4 %
Ensemble des sortants	16,2 %	9,3 %	4,2 %	2,4 %	1,8 %	10,9 %	15,3 %	15,1 %	15,4 %	13,9 %

Source : enquêtes Emploi de mars 1984, mars 1995 et mars 1996 (moyenne des situations)

Champ : jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 5 ans.

Fréquence de chômage : celle-ci est rapportée à l'ensemble des sortants.

Tableau II – Situation professionnelle, en mars 1996, des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long, 5 ans environ après leur sortie du système éducatif

	Écoles d'ingénieurs, commerce, etc.	DEA, DESS, doctorats	Licences et maîtrises	Diplômés des cycles supérieurs courts	Total diplômés du supérieur	Baccalauréat et équivalents	CAP BEP et équivalents	Aucun diplôme ou brevet	Ensemble
Nombre moyen de sortants (milliers)	28	23	39	109	207	123	165	133	628
Exercent une profession supérieure	71,8 %	65,2 %	32,8 %	8,2 %	30,9 %	2,4 %	0,2 %	0,3 %	10,8 %
– dont professeurs	2,3 %	21,2 %	12,7 %	0,7 %	5,5 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	1,9 %
– dont chefs d'entreprise, prof. libérales, cadres, prof. des arts et du spectacle	69,5 %	44,0 %	20,0 %	7,4 %	25,4 %	2,2 %	0,2 %	0,3 %	8,9 %
Exercent une profession intermédiaire	14,6 %	20,2 %	32,7 %	52,0 %	37,8 %	18,1 %	4,0 %	3,1 %	17,7 %
– dont prof. des lycées professionnels, instituteurs, maîtres auxiliaires	1,4 %	6,3 %	11,3 %	4,5 %	5,4 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %	1,9 %
– dont techniciens, contremaîtres	1,3 %	1,3 %	3,6 %	15,0 %	8,9 %	7,2 %	1,0 %	1,1 %	4,8 %
– autres	11,9 %	12,6 %	17,9 %	32,5 %	23,5 %	10,5 %	3,0 %	1,9 %	11,0 %
Agriculteurs, artisans, commerçants	1,8 %	1,7 %	2,2 %	2,6 %	2,2 %	2,2 %	2,5 %	1,8 %	2,2 %
Employés, ouvriers	3,2 %	3,6 %	13,1 %	24,2 %	16,1 %	54,5 %	65,2 %	47,6 %	43,2 %
Chômeurs	5,0 %	7,1 %	8,3 %	8,8 %	7,8 %	12,1 %	18,6 %	28,9 %	15,9 %
Contingent	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,2 %	0,8 %	1,4 %	1,2 %	0,8 %
N'exercent ni ne recherchent de profession	3,1 %	2,3 %	11,0 %	4,0 %	5,0 %	9,8 %	8,1 %	17,3 %	9,4 %
<i>Emplois salariés à temps plein, sur contrat ordinaire :</i>									
Pourcentage de sortants concernés	75,7 %	72,3 %	67,3 %	72,4 %	70,5 %	60,1 %	55,2 %	37,7 %	57,1 %
Salaires médians	13 000 F	11 000 F	9 301 F	8 444 F	9 267 F	6 641 F	6 000 F	5 500 F	7 000 F

Source : enquête Emploi de mars 1996 (INSEE)

Champ : jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans (sortants 1990, 1991 et 1992).

Tableau III – Situation professionnelle, en mars 1996, des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court et du baccalauréat, 5 ans environ après leur sortie du système éducatif

	Effectif moyen (en milliers)	Professions supérieures, chefs d'entreprise	Professions intermédiaires	PLP, maîtres auxiliaires, instituteurs	Techniciens, contremaîtres	Autres professions intermédiaires	Agriculteurs, artisans, commerçants	Employés ouvriers qualifiés	Employés ouvriers non qualifiés	Chômeurs	Contingent	N'exercent ni ne recherchent de profession	Salariés à temps plein sur contrats ordinaires	
													% dans le total	Salaires médians
Diplômés des cycles longs	98	56,3 %	22,0 %	6,4 %	2,1 %	13,5 %	1,8 %	6,1 %	1,0 %	6,7 %	0,1 %	6,1 %	68,4 %	11 000 F
DUT BTs industrie	23	3,2 %	61,8 %	1,8 %	49,2 %	10,8 %	6,4 %	11,8 %	5,4 %	9,5 %	0,5 %	1,3 %	79,2 %	8 217 F
DUT BTs services commerce	38	8,4 %	37,4 %	0,9 %	6,0 %	30,4 %	1,6 %	33,2 %	3,9 %	10,3 %	0,6 %	4,7 %	73,5 %	7 908 F
Paramédical et social	17	2,9 %	88,1 %	0,3 %	0,0 %	87,9 %	0,0 %	2,9 %	0,8 %	2,1 %	0,0 %	3,1 %	68,6 %	9 533 F
DEUG	17	8,5 %	47,6 %	22,0 %	7,0 %	18,5 %	1,3 %	24,2 %	4,0 %	10,5 %	0,0 %	3,9 %	70,6 %	8 000 F
Total diplômés du supérieur	207	30,9 %	37,8 %	5,4 %	8,9 %	23,5 %	2,2 %	13,7 %	2,4 %	7,8 %	0,2 %	5,0 %	70,5 %	9 267 F
Baccalauréat et études supérieures	46	4,9 %	19,6 %	0,6 %	4,9 %	14,1 %	0,7 %	36,8 %	9,5 %	12,5 %	0,4 %	15,6 %	53,0 %	6 900 F
Baccalauréat général	27	2,9 %	16,5 %	0,0 %	6,7 %	9,8 %	1,4 %	44,9 %	9,7 %	13,5 %	0,5 %	10,6 %	62,5 %	6 889 F
Baccalauréat technologique	22	0,0 %	18,1 %	0,6 %	9,5 %	8,0 %	4,5 %	44,2 %	12,2 %	13,9 %	0,8 %	6,3 %	63,5 %	6 500 F
Baccalauréat professionnel	22	0,0 %	14,5 %	0,0 %	8,9 %	5,6 %	2,6 %	57,0 %	14,9 %	7,2 %	0,5 %	3,3 %	69,1 %	6 313 F
Total bacheliers	123	2,4 %	18,1 %	0,4 %	7,2 %	10,5 %	2,2 %	43,4 %	11,1 %	12,1 %	0,8 %	9,8 %	60,1 %	6 641 F
CAP-BEP et équivalents	165	0,2 %	4,0 %	0,1 %	1,0 %	3,0 %	2,5 %	41,2 %	24,0 %	18,6 %	1,4 %	8,1 %	55,2 %	6 000 F
Peu diplômés	133	0,3 %	3,1 %	0,0 %	1,1 %	1,9 %	1,8 %	20,7 %	26,9 %	28,9 %	1,2 %	17,3 %	37,7 %	5 500 F
Ensemble des sortants	628	10,8 %	17,7 %	1,9 %	4,8 %	11,0 %	2,2 %	28,2 %	14,9 %	15,9 %	0,8 %	9,4 %	57,1 %	7 000 F

Source : enquête Emploi de mars 1996 (INSEE)

Champ : jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans (sortants 1990, 1991 et 1992).

Tableau IV – Situation professionnelle, en mars 1996, des jeunes peu diplômés et des titulaires de CAP, BEP et diplômes équivalents, 5 ans environ après leur sortie du système éducatif

	Effectif moyen (en milliers)	Chefs d'entr., professions supérieures et intermédiaires	Agriculteurs, artisans, commerçants	Employés, ouvriers qualifiés	Employés, ouvriers non qualifiés	Chômeurs ayant travaillé	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Ensemble des chômeurs	Contingent	N'exercent ni ne recherchent de profession	Salariés à temps plein sur contrats ordinaires	
											% dans le total	Salaires médians
Diplômés du supérieur	207	68,7 %	2,2 %	13,7 %	2,4 %	7,1 %	0,7 %	7,8 %	0,2 %	5,0 %	70,5 %	9 267 F
Diplômés du baccalauréat	123	20,5 %	2,2 %	43,4 %	11,1 %	11,0 %	1,2 %	12,1 %	0,8 %	9,8 %	60,1 %	6 641 F
CAP par la voie scolaire	39	3,3 %	2,2 %	34,9 %	27,5 %	20,9 %	1,2 %	22,2 %	1,4 %	8,6 %	49,5 %	5 846 F
BEP par la voie scolaire	64	5,4 %	1,8 %	39,4 %	25,2 %	15,7 %	2,4 %	18,1 %	1,3 %	8,9 %	53,1 %	6 000 F
CAP-BEP par apprentissage	51	3,0 %	4,0 %	47,1 %	21,0 %	16,8 %	0,3 %	17,0 %	1,3 %	6,6 %	62,1 %	6 031 F
Total CAP-BEP et équivalents	165	4,2 %	2,5 %	41,2 %	24,0 %	17,3 %	1,3 %	18,6 %	1,4 %	8,1 %	55,2 %	6 000 F
Brevet	37	5,4 %	2,6 %	28,9 %	23,0 %	19,7 %	4,1 %	23,8 %	0,9 %	15,4 %	41,6 %	6 200 F
Sans diplôme	97	2,5 %	1,5 %	17,6 %	28,3 %	23,6 %	7,1 %	30,8 %	1,3 %	18,0 %	36,2 %	5 400 F
Total peu diplômés	133	3,3 %	1,8 %	20,7 %	26,9 %	22,6 %	6,3 %	28,9 %	1,2 %	17,3 %	37,7 %	5 500 F
Ensemble des sortants	628	28,5 %	2,2 %	28,2 %	14,9 %	13,8 %	2,1 %	15,9 %	0,8 %	9,4 %	57,1 %	7 000 F

Source : enquête Emploi de mars 1996 (INSEE)

Champ : jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans (sortants 1990, 1991 et 1992).

NB : dans les tableaux II, III et IV, le % de salariés à temps plein disposant d'un contrat de travail ordinaire est inférieur de plus de 16 points à la proportion totale de sortants en emploi. Plus d'un jeune sur dix travaille à temps partiel, et un peu moins de un sur vingt n'est pas salarié (indépendant, profession libérale). Le poids des emplois aidés, en revanche, est minime. Les statistiques sur les populations numériquement restreintes (par ex. : diplômés de médecine) ne sont prises en compte que dans les totaux.